



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6088<sup>e</sup>** séance

Vendredi 27 février 2009, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Takasu .....	(Japon)
<i>Membres :</i>	Autriche .....	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso .....	M. Koudougou
	Chine .....	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica .....	M. Urbina
	Croatie .....	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique .....	M <sup>me</sup> DiCarlo
	Fédération de Russie .....	M. Churkin
	France .....	M. Ripert
	Jamahiriya arabe libyenne .....	M. Dabbashi
	Mexique .....	M. Heller
	Ouganda .....	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir John Sawers
	Turquie .....	M. İlkin
	Viet Nam .....	M. Le Luong Minh

### Ordre du jour

Exposé de la Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Exposé de la Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, la Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, M<sup>me</sup> Dora Bakoyannis.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite une très chaleureuse bienvenue à S. E. M<sup>me</sup> Dora Bakoyannis et l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de S. E. M<sup>me</sup> Dora Bakoyannis, Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Ministre des affaires étrangères de la Grèce. J'ai maintenant l'honneur de lui donner la parole.

**M<sup>me</sup> Bakoyannis** (*parle en anglais*) : C'est un plaisir et un honneur pour moi de m'adresser au Conseil de sécurité. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est, en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'accord régional le plus vaste et le plus ouvert. Lorsque les temps sont aussi difficiles qu'ils le sont, une coopération étroite entre le Conseil de sécurité et un acteur régional clef tel que l'OSCE devient encore plus indispensable. Dans ma présente déclaration, j'énoncerai les priorités de la présidence grecque de l'OSCE pour 2009 et aborderai certaines des grandes questions communes aux ordres du jour de nos deux organisations.

Notre première priorité est de renforcer l'OSCE sur le terrain. Malheureusement, en 2008, le Caucase a été le théâtre d'une crise grave. La crise en Géorgie nous a rappelé que nous devons en faire davantage

pour traduire les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans l'Acte final d'Helsinki en une réalité durable sur le terrain.

Nous avons accordé une grande attention aux débats en cours sur la présence future de l'OSCE en Géorgie. En l'absence d'un consensus, la Mission de l'OSCE en Géorgie se trouve depuis le 1<sup>er</sup> janvier dans une phase de fermeture technique. Notre position est claire : l'OSCE doit en faire plus en Géorgie, et non pas moins, et dans cette optique, la présidence grecque compte jouer un rôle actif d'intermédiaire honnête. L'expérience de l'OSCE, ses divers outils et son approche globale constituent des atouts inégalés.

Le 12 février, les États participants de l'OSCE ont prorogé les activités de surveillance militaire de la Mission jusqu'au 30 juin. Nous avons également suivi de près l'accord sur la prorogation, jusqu'au 15 juin, de la Mission des Nations Unies en Abkhazie. Je considère que ces deux décisions sont une reconnaissance de la nécessité de la présence de l'ONU et de l'OSCE sur le terrain. Il faut en faire beaucoup plus.

La présidence grecque de l'OSCE poursuivra ses consultations sur une présence plus large de l'OSCE en Géorgie. Entre-temps, nous sommes attachés au cadre de Genève, coprésidé par l'ONU, l'OSCE et l'Union européenne. Le programme de Genève démontre l'importance de la coopération entre ces trois grands acteurs. C'est le seul cadre où se rencontrent toutes les parties au conflit. En dépit de difficultés considérables, nous faisons des progrès. La semaine dernière, un accord a été conclu à Genève sur des mécanismes de gestion des incidents. C'est un premier pas crucial vers l'établissement de la confiance et vers un règlement définitif du conflit. Nous devons désormais faire en sorte que, dans la pratique, ces mécanismes fonctionnent.

Les questions humanitaires dans la région continuent d'occuper une très grande place pour l'OSCE. Par exemple, on a demandé à l'Organisation de remédier à la perturbation des livraisons de gaz à l'Ossétie du Sud. L'OSCE a aidé les deux camps à définir les causes de cette perturbation et à prendre des mesures correctives. Le 25 janvier, les livraisons de gaz ont repris. La présidence grecque est également déterminée à remédier à la coupure de l'approvisionnement en eau dans la région, et aussi à examiner la question des détenus et des personnes portées disparues à la demande des parties.

Si la situation en Géorgie nous a beaucoup occupés, il ne s'agit pas du seul défi commun auquel nous sommes confrontés. La situation au Kosovo et la restructuration de la présence internationale qui s'y trouve occupent également une place prioritaire dans l'ordre du jour de l'OSCE. Nous nous félicitons de l'aval accordé par le Conseil de sécurité au rapport du Secrétaire général du 24 novembre 2008 (S/2008/692), qui a souligné le rôle crucial de l'OSCE dans la mise sur pied et la surveillance des institutions ainsi que dans l'offre d'un appui aux communautés minoritaires du Kosovo. La Mission de l'OSCE au Kosovo continuera d'exécuter son mandat, sur la base de la résolution 1244 (1999).

La visite que j'ai effectuée récemment à Pristina a renforcé ma conviction que la Mission de l'OSCE reste un facteur de stabilisation au Kosovo, car elle garantit la continuité de la présence internationale et maintient de bonnes relations de travail avec toutes les communautés. Je voudrais également souligner ici la coopération excellente que notre mission entretient avec le reste de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, et en particulier avec le Représentant spécial Lamberto Zannier.

La présidence grecque de l'OSCE est également résolue à faire jouer un plus grand rôle à l'Organisation dans le domaine de la sécurité frontalière et du maintien de l'ordre. À cet égard, nous continuerons d'avoir pour priorité en 2009 et au-delà de renforcer la collaboration de l'OSCE avec l'Afghanistan. Depuis 2003, l'Afghanistan est un partenaire de coopération de l'OSCE. Je dois dire que c'est un partenaire spécial qui a exprimé son intérêt pour une coopération pratique en vue de régler des problèmes concrets. À cet égard, nous avons préparé, en consultation avec les autorités afghanes, ainsi qu'avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et d'autres acteurs internationaux, un programme d'aide et de projets de renforcement des capacités de plusieurs millions d'euros. La plupart de ces projets abordent la phase opérationnelle. En conséquence, l'OSCE assurera la formation, y compris par le biais de nos opérations sur le terrain en Asie centrale, d'experts afghans sur des questions telles que la gestion et la sécurité des frontières, la police des frontières, la lutte contre les stupéfiants, le contrôle douanier et la sécurité des documents de voyage.

En outre, l'OSCE travaille en étroite coopération avec la Commission électorale indépendante de

l'Afghanistan, en consultation avec la Division de l'assistance électorale des Nations Unies, la MANUA et le Programme des Nations Unies pour le développement. À la suite des recommandations faites à l'issue de missions d'appui aux élections menées par l'OSCE en Afghanistan en 2004 et 2005, notre Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme a fourni une assistance ciblée aux efforts de la Commission en matière d'observation des élections et autres questions relatives aux élections.

Je suis convaincue que l'OSCE, au vu de sa compétence dans le domaine de la formation de la police et de la gestion des frontières, et de sa longue expérience en Asie centrale, peut apporter une contribution utile à la sécurité de l'Afghanistan et de ses voisins. Nous devons être prêts à accroître notre assistance à ce pays, si nécessaire, tout en reconnaissant le rôle de coordination de l'ONU.

D'autres voies nouvelles de coopération se sont également ouvertes en Asie centrale entre l'OSCE et l'ONU. Je crois, par exemple, que la longue expérience de l'OSCE sur le terrain peut être avantageuse pour le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale.

Les priorités de la présidence grecque englobent les trois dimensions de l'OSCE. L'Organisation continuera de jouer un rôle clef dans la lutte contre le terrorisme. Les activités menées par l'OSCE en la matière visent essentiellement à appuyer la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. La ratification des conventions et des protocoles universels de lutte contre le terrorisme est particulièrement importante, de même que nos travaux dont l'objectif est de renforcer la coopération juridique pour les affaires criminelles liées au terrorisme, de contrer le financement du terrorisme et d'améliorer la sécurité des documents de voyage.

La coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est intensive, de même que notre collaboration avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. L'OSCE continuera d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies.

Cette année, le Forum économique et environnemental de l'OSCE, qui se tiendra à Athènes, examinera les aspects multidimensionnels du phénomène de la migration. Les mouvements

migratoires incontrôlés constituent un problème difficile pour les États participants de l'OSCE. Je crois qu'il existe de grandes possibilités de coopération avec l'ONU dans ce domaine important.

L'OSCE doit également contribuer à remédier à la menace à long terme que posent les changements climatiques. Nous allons instaurer un dialogue à plusieurs niveaux sur la question en vue d'étayer les travaux de l'ONU.

Le début de l'année a mis en lumière la difficulté de garantir la sécurité de l'approvisionnement en énergie. Le document sur la Stratégie concernant la dimension économique-environnementale de l'OSCE de 2003 peut servir de point de départ à l'instauration d'un dialogue à plusieurs niveaux qui inclurait les producteurs d'énergie, les consommateurs et les pays de transit.

Pour ce qui est de la dimension humaine, la présidence grecque cherchera à renforcer le vaste domaine thématique de l'état de droit. La parité des sexes est également une priorité. Le dialogue et le partage des données d'expérience avec le système des Nations Unies seront particulièrement bénéfiques dans ce domaine. La présidence grecque se penchera sur la situation des Roms et des Sintis et sur la lutte contre les crimes haineux. La liberté de religion et l'éducation dans le domaine des droits de l'homme occuperont aussi une place de choix.

La Grèce est également déterminée à préserver les normes les plus élevées pour ce qui est des activités d'observation des élections menées par l'OSCE. Cette année, des élections importantes auront lieu dans toute la région de l'OSCE. L'observation des élections doit rester une activité phare de l'Organisation.

Enfin, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur l'adoption par le Conseil ministériel d'Helsinki d'une déclaration à l'occasion du sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les États participants ont réaffirmé leur vif attachement à la déclaration et ont renouvelé leur engagement à agir conformément à ses buts et principes.

L'OSCE a été conçue comme une instance ouverte pour le dialogue politique et en matière de sécurité. Il n'est donc pas surprenant que la première rencontre multilatérale de haut niveau pour examiner les propositions du Président Medvedev et d'autres aux

fins de la mise en place d'un nouveau dialogue sur la sécurité en Europe ait eu lieu au sein de l'OSCE, lors du Conseil ministériel d'Helsinki. Ces échanges ont confirmé que l'OSCE est une instance sans pareille. Sa composition sans exclusive et la notion spécifique de sécurité globale qu'elle prône restent sans équivalent dans tout le paysage euro-atlantique et eurasiatique. Les États participants de l'OSCE examinent actuellement les moyens de faire avancer ce processus. À l'évidence, l'expérience de l'OSCE est multiple et peut être exploitée de nombreuses manières. La Grèce est prête à organiser des réunions à tous les niveaux pour faciliter de nouveaux échanges.

Les temps sont durs pour nos États et nos sociétés. La crise économique mondiale fait peser une menace imposante et nous affectera d'une manière qu'il n'est toujours pas possible de prévoir à ce jour. Dans ces conditions, nous avons la responsabilité de consolider les piliers d'un ordre international fondé sur des règles. Il est crucial de renforcer encore le partenariat entre l'OSCE et l'ONU dans les trois dimensions qui occupent l'OSCE et dans toutes les régions où elle opère. Tel sera le souci constant du programme de la présidence grecque de l'OSCE en 2009.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Bakoyannis de son exposé très important.

**Sir John Sawers** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'ai le privilège d'être le premier aujourd'hui à remercier la Ministre Bakoyannis de son exposé exhaustif et d'avoir pris le temps d'être venue nous voir et de nous faire part des priorités de la présidence grecque pour l'année 2009. Elle est la bienvenue au Conseil aujourd'hui.

Comptant parmi les pays présents autour de cette table à être membre fondateur de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et avant cela de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, nous accordons une grande considération et une grande importance au travail de l'OSCE, en ce qui concerne tant la sécurité que la dimension humaine, notamment grâce au travail du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, que la Ministre a présenté au Conseil.

Nous avons vu le rôle opérationnel très précieux que l'OSCE a joué dans tous les Balkans. Elle continue d'ailleurs de jouer un rôle très important au Kosovo. Et même si ce rôle s'est atténué ces derniers temps en

Bosnie, globalement l'OSCE demeure une force importante dans la région des Balkans. Nous sommes encouragés par la coopération accrue de l'OSCE en Afghanistan, où les activités d'appui aux élections et à d'autres questions auxquelles participe l'OSCE sont tout à fait les bienvenues.

La Ministre a indiqué que la Géorgie est la priorité du moment pour l'OSCE. Le Royaume-Uni se félicite de l'accord que la Présidente en exercice a obtenu concernant la prorogation de la présence de 20 observateurs militaires supplémentaires jusqu'en juin. À l'évidence, notre objectif est de trouver une base pour le renouvellement du mandat de la Mission qui lui permette d'avoir accès à l'ensemble des zones faisant problème, y compris en Ossétie du Sud. Nous nous félicitons des efforts déployés par la Présidente pour trouver un compromis fondé sur les principes de l'OSCE. Nous encourageons tous les États participants à coopérer à ce processus.

Nous croyons également que l'OSCE peut jouer un rôle important dans ce que l'on appelle communément les conflits non réglés, comme au Haut-Karabakh et en Moldova-Transnistrie. L'idée de la Présidente de nommer un représentant spécial pour ces conflits est utile. Nous pensons qu'il serait bon que la Présidente nous donne quelques détails supplémentaires, à la fin du présent débat, sur les perspectives d'avenir dans ces deux régions. Je ne serai plus là pour entendre ses réponses, et je m'en excuse, mais ma délégation l'écouterait sans nul doute avec grand intérêt.

La Présidente a mentionné les propositions russes pour améliorer la sécurité européenne. Nous sommes en train de les étudier très attentivement. Mon ministre a indiqué clairement à la Réunion ministérielle de l'OSCE de décembre 2008, que nous sommes ouverts à de nouveaux débats. La relation de sécurité entre la Russie et l'Europe est très importante pour nous tous. Nous attendons avec intérêt d'obtenir des informations et des analyses supplémentaires de la part de nos amis russes expliquant pourquoi un nouveau traité est nécessaire pour renforcer la sécurité. Nous n'excluons pas cette possibilité, mais nous sommes en train d'étudier cette proposition et nous sommes disposés à envisager de participer à une réunion de haut niveau sur cette question, une fois qu'aura été fait le travail de préparation nécessaire et que des débats plus approfondis auront eu lieu.

Je voudrais terminer en disant simplement que nous avons de la chance de disposer des institutions multilatérales fortes en Europe. L'OSCE en est une composante fondamentale, aux côtés de l'OTAN, de l'Union européenne et d'autres institutions transeuropéennes, qui contribuent toutes à garantir une sécurité véritable sur notre continent. Il est vital que nous examinions tous les éléments de notre sécurité, tels qu'énumérés dans l'Acte final d'Helsinki et dans les accords subséquents de l'OSCE. Il s'agit notamment des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de l'état de droit, qui sont autant d'éléments fondamentaux pour la sécurité européenne.

**M. Ripert** (France) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence parmi nous de la Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M<sup>me</sup> Bakoyannis, Ministre grecque des affaires étrangères, et la remercier à mon tour pour son intervention très complète et lui dire, en tout cas, que la France partage sa vision d'une OSCE renforcée.

L'année écoulée a été une année d'épreuves pour la sécurité européenne. La guerre en Géorgie, à l'été 2008, a marqué une rupture. Elle a vu deux États participants de l'OSCE s'affronter. Et la crise gazière de cet hiver a renforcé le sentiment d'insécurité au sein du continent. Mais les temps ne sont plus ceux de la guerre froide. La réalité d'aujourd'hui n'est plus celle de deux blocs qui s'affrontent. L'Europe a changé. La Russie aussi a changé, et c'est ensemble qu'il nous faut construire un espace de sécurité. C'est pourquoi la France estime indispensable de restaurer la confiance et de réfléchir ensemble aux questions de sécurité en Europe.

À l'été 2008, le Président Medvedev avait fait des propositions sur la sécurité européenne. Le Président Sarkozy a, à plusieurs occasions, exposé la position de la France. Son discours d'Évian du 8 octobre 2008 en a présenté la vision la plus complète. Comme il l'a rappelé le 7 février 2009 à la Conférence de Munich sur la sécurité, nous sommes prêts à nous engager dans un débat sur ces questions, et la France soutiendra les efforts de la présidence grecque de l'OSCE pour poursuivre un dialogue à haut niveau en ce sens.

Toute discussion sur la rénovation et l'amélioration de la sécurité en Europe doit se faire dans le respect des principes sur lesquels l'Europe de la sécurité est fondée, à savoir le lien transatlantique, la

préservation des institutions existantes, une conception large de la sécurité, incluant les dimensions politico-militaires, humaines et environnementales, le respect de l'Acte final d'Helsinki et de la Charte de Paris de 1990. L'OSCE avec ces trois corbeilles paraît le cadre approprié pour mener ces discussions qui doivent être l'occasion de réaffirmer nos valeurs communes, telles qu'affirmées dans l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris, notamment le respect de l'intégrité territoriale, le règlement pacifique des différends, le non-recours à la force et le droit de choisir librement ses alliances et arrangements de sécurité.

La préservation et la rénovation des instruments de maîtrise des armements conventionnels constituent un volet indispensable des discussions. Le régime sur les forces conventionnelles en Europe est en effet la pierre angulaire de l'architecture de sécurité. La restauration de sa viabilité est donc essentielle. Par ailleurs, l'amorce de règlement des derniers conflits subsistant en Europe, en Transnistrie et au Haut-Karabakh, et la poursuite du processus de Genève sur la Géorgie faciliteront sans aucun doute ces discussions. Je rappelle à cet égard notre conviction que l'OSCE doit continuer à jouer un rôle important en Géorgie, y compris en ce qui concerne les conflits.

La France est attachée à l'OSCE, qui constitue la seule organisation au sein de laquelle tous les pays d'Europe et d'Asie centrale, ainsi que les États-Unis et le Canada, peuvent dialoguer. Elle constitue un modèle unique de coopération, fondé sur la conviction que la sécurité de l'Europe va de pair avec la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. L'OSCE a contribué au renforcement de la stabilité et de la sécurité internationales, en permettant notamment la construction d'un socle de valeurs communes.

C'est dans sa conception globale de la sécurité et de la coopération que l'OSCE trouve toute sa valeur. Je voudrais saluer à cet égard le rôle essentiel du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, en particulier en matière d'observation des élections. Son autonomie fait sa force; elle doit être préservée.

Enfin, l'OSCE doit veiller à travailler en étroite coordination avec les autres organisations internationales et régionales. La venue de la présidence grecque devant le Conseil de sécurité constitue à cet

égard une démonstration de la vitalité de la coopération entre l'ONU et l'OSCE, et nous nous en réjouissons.

**M. İlkin** (Turquie) (*parle en anglais*): Je souhaiterais remercier la Ministre grecque des affaires étrangères d'être venue au Conseil pour présenter cet exposé circonstancié et très riche en informations. Je lui souhaite la bienvenue.

Les priorités recensées par la Grèce dans le cadre de sa présidence nous semblent importantes et pertinentes. Dans le contexte sécuritaire actuel, où nous sommes de plus en plus confrontés à différents types de menaces et de risques, il est évident que nous avons besoin d'une approche multidimensionnelle de la sécurité. À cet égard, le concept global de sécurité de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) constitue une réponse efficace à ce besoin.

En tant qu'organisation régionale de sécurité la plus importante dans l'espace atlantico-eurasien, l'OSCE apporte une valeur ajoutée importante à notre quête commune de paix et de stabilité internationales. Les activités de l'OSCE, en tant qu'organisation régionale coopérant étroitement avec le système des Nations Unies, complètent celles des Nations Unies. Le fait que leurs programmes de sécurité se recoupent nécessite une coopération entre les deux organisations. L'OSCE a fait d'importantes contributions aux efforts des Nations Unies, et nous appuyons fermement la poursuite de cette étroite coopération.

Cela dit, l'une des questions les plus urgentes qui exige une étroite coopération entre les Nations Unies et l'OSCE est la situation en Géorgie. Nous espérons vivement que les efforts menés en parallèle par ces deux organisations contribueront concrètement à trouver une solution à cette importante question.

L'OSCE peut continuer de jouer un rôle unique et exclusif dans le dialogue européen sur la sécurité. À cet égard, nous devons honorer nos engagements, mettre effectivement en œuvre les mécanismes existants et, si besoin est, remédier aux lacunes. À un moment où des problèmes de sécurité difficiles commencent à occuper une grande place à l'ordre du jour de l'Europe, il faut que l'OSCE fasse en sorte que le Traité sur les forces conventionnelles en Europe soit pertinent et réponde aux besoins actuels.

Je souhaite à M<sup>me</sup> la Ministre Bakoyannis plein succès dans la prise en charge des priorités qu'elle

s'est fixées. Je l'assure qu'elle peut compter sur notre assistance et notre coopération dans l'exercice de ses importantes fonctions.

**M<sup>me</sup> DiCarlo** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je souhaiterais moi aussi souhaiter la bienvenue à M<sup>me</sup> la Ministre Dora Bakoyannis, Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), à la séance du Conseil d'aujourd'hui. Je voudrais la remercier d'avoir passé en revue les priorités de l'OSCE sous la présidence grecque. En tant que membre de l'OSCE, les États-Unis sont satisfaits de l'esprit créatif et de l'assurance qu'elle apporte à la présidence de l'OSCE.

Le renforcement de l'efficacité de l'OSCE lui vient de sa définition globale de la sécurité, qui englobe les dimensions humaine, économique, militaire et politique. Nous reconnaissons à cet égard l'éventail complet des activités de l'OSCE, y compris le rôle important joué par l'OSCE dans la promotion d'un règlement pacifique des conflits dans l'Europe du Sud-Est et dans le Caucase.

Nous reconnaissons également le rôle important joué par l'OSCE, qui a contribué à bâtir des institutions démocratiques solides, lesquelles sont l'épine dorsale de la sécurité dans la région de l'OSCE. Le travail de l'OSCE porte également sur le renforcement de l'état de droit grâce à des projets de gestion des frontières, au développement de la transparence en matière législative, à la fourniture d'une assistance dans le cadre de la réforme des systèmes judiciaires et à la fourniture d'une assistance en matière électorale.

Les Nations Unies et l'OSCE coopèrent déjà de manière fructueuse dans plusieurs domaines. Les États-Unis se félicitent des occasions qui nous sont données d'approfondir la coopération et le dialogue Nations Unies-OSCE. La Présidente en exercice nous a décrit les efforts entrepris par l'OSCE en Asie centrale, notamment en ce qui concerne les projets de gestion des frontières. Nous pensons qu'il y a là des possibilités de renforcer les efforts Nations Unies-OSCE dans ce domaine.

Nous nous félicitons de l'action de l'OSCE en Afghanistan. Le Gouvernement afghan a demandé une aide technique à l'OSCE pour répondre à ses besoins non couverts en matière de sécurité aux frontières. Nous espérons que l'OSCE sera en mesure de mettre en œuvre pleinement et rapidement deux projets

d'importance capitale en matière de sécurité aux frontières, qui sont prévus pour l'Afghanistan.

La Présidente a également fait état des activités de l'OSCE dans les élections en Afghanistan, et nous pourrions envisager la manière dont l'OSCE, en consultation étroite avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, pourrait jouer un rôle dans la tenue des prochaines élections présidentielles dans ce pays.

La coopération Nations Unies-OSCE est très efficace lorsque les deux organisations ont des missions présentes sur le terrain. Les efforts de l'OSCE au Kosovo méritent une attention toute particulière. Le Kosovo continue de prospérer depuis sa déclaration d'indépendance, l'année dernière. L'OSCE, qui travaille avec les Nations Unies, a joué un rôle essentiel dans le développement du Kosovo grâce à des activités de renforcement des capacités, à une assistance en matière électorale et à un appui aux communautés minoritaires. Nous espérons que le travail important de l'OSCE au Kosovo se poursuivra, le Kosovo continuant de renforcer ses institutions démocratiques et l'Union européenne y jouant un rôle de plus en plus important.

En Géorgie, il faut une coordination et une coopération étroites entre toutes les organisations internationales afin de promouvoir la sécurité et la stabilité dans le pays. Malgré une présence réduite et les difficultés auxquelles elle continue de se heurter dans l'exercice de son mandat, la mission de l'OSCE est une composante essentielle d'une solution durable au conflit en Géorgie. Pour faire face correctement aux principales préoccupations humanitaires et sécuritaires sur le terrain, nous pensons que la présence actuelle de l'OSCE en Géorgie doit être renforcée, avec davantage d'observateurs militaires habilités à patrouiller et à enquêter sur les incidents survenus dans l'ensemble du territoire géorgien, y compris la région géorgienne d'Ossétie du Sud. Nous louons vivement les efforts entrepris par la Présidente en exercice pour trouver une approche de compromis qui créerait un cadre permettant à l'OSCE de continuer son important travail en Géorgie.

Pour terminer, nous appuyons les coprésidents des discussions de Genève – l'OSCE, les Nations Unies et l'Union européenne – qui ont demandé que de nouveaux pourparlers aient lieu, en mars ou en avril, pour discuter de questions urgentes sur le plan de la

sécurité, notamment le non-recours à la force. La situation en matière de sécurité en Géorgie restant instable, nous ne devons pas prendre du retard.

Une fois de plus, je souhaiterais remercier la Ministre Bakoyannis pour tous ses efforts et lui offrir l'appui sans réserve des États-Unis.

**M. Mayr-Harting** (Autriche) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat. Je souhaiterais également remercier la Ministre Bakoyannis de son exposé sur les activités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Sa présence parmi nous aujourd'hui est un signe de la coopération vitale qui existe entre nos deux organisations. Je n'ai pas besoin de lui dire que l'Autriche, en tant que pays où se trouve l'un des sièges de l'Organisation et qu'État participant, partage pleinement les priorités qu'elle vient d'indiquer. Nous l'assurons de notre plein appui dans ses efforts pour promouvoir le programme de travail de l'OSCE.

La coopération entre les Nations Unies – et le Conseil de sécurité en particulier – et des organisations régionales et sous-régionales, en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, demeure un atout important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous pensons que cette coopération doit être complémentaire et renforcer les deux organisations.

Au long des années, l'OSCE a également joué un rôle actif en appuyant la mise en œuvre des principes des Nations Unies en ce qui concerne différentes questions horizontales – que la Présidente a mentionnées – comme la lutte contre le terrorisme, les armes légères et de petit calibre et la traite des êtres humains. Nous nous félicitons de ce que vous ayez mis l'accent sur l'état de droit et l'égalité entre les sexes, l'accent portant en particulier sur les femmes et la sécurité et la violence contre les femmes. Ces deux questions sont liées et se renforcent mutuellement, et elles sont également liées aux droits de l'homme et à la démocratie.

Nous appuyons pleinement la détermination de la Présidente de promouvoir le règlement pacifique des conflits qui durent depuis si longtemps dans la région de l'OSCE. Tout signe de progrès dans le règlement de ces conflits communiquera un élan considérable au renouvellement de la confiance et au renforcement du dialogue.

La manière dont la dernière crise a été gérée en Géorgie constitue un exemple de la complémentarité des Nations Unies, de l'OSCE et de l'Union européenne (UE). Nous appuyons par conséquent les efforts communs visant à trouver une solution durable garantissant la stabilité et la sécurité en Géorgie. Toute solution à la crise en Géorgie doit avoir pour objectif de parvenir à la paix durable et à la stabilité dans la région et, comme nous l'avons répété à de nombreuses reprises, doit être fermement ancrée dans les principes du droit international, respectant pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie. Nous félicitons la Présidente en exercice de l'accord auquel elle est parvenue s'agissant de proroger le mandat de la mission des observateurs militaires de l'OSCE. En même temps, nous souhaiterions, tout comme elle, voir une présence plus importante de l'OSCE en Géorgie. Nous appuyons pleinement sa tentative de résoudre la question de la présence globale de l'OSCE dans l'ensemble de la Géorgie, ce qui permettrait également aux observateurs internationaux d'avoir accès à la région de l'Ossétie du Sud. Nous appuyons en même temps les discussions en cours à Genève sous la coprésidence de l'ONU, de l'OSCE et de l'Union européenne. Nous trouvons encourageant l'accord récent sur les mécanismes conjoints de prévention des incidents et d'intervention et espérons que cela nous mènera à des résultats tangibles dans un avenir proche.

Comme nous et d'autres l'avons dit, l'OSCE continue de jouer un rôle essentiel au Kosovo et nous appuyons pleinement son action dans cette région sous la direction de l'Ambassadeur Almhofer. La Mission de l'OSCE au Kosovo remplit un rôle important en garantissant l'avenir démocratique et multiethnique du Kosovo, en particulier en construisant et surveillant les institutions démocratiques du Kosovo, en appuyant les droits de l'homme et préservant les droits des minorités.

La stabilité dans les Balkans est un objectif que l'ONU, l'Union européenne et l'OSCE ont en commun. Nous nous félicitons des efforts complémentaires et se renforçant mutuellement déployés avec d'autres organisations sur le terrain, en particulier avec l'Union européenne. Nous attendons avec intérêt de poursuivre l'engagement de l'OSCE dans cette région.

D'autre part, nous appuyons pleinement l'engagement pris par la Ministre des affaires étrangères Bakoyannis de faire progresser le débat en

cours sur l'avenir de la sécurité en Europe. L'OSCE est le bon forum pour ce débat. Pour nous, il est essentiel d'avoir à l'esprit l'approche globale en matière de sécurité que l'OSCE a élaborée au fil des ans et de se concentrer sur la manière dont nous pouvons rendre plus efficaces les instruments existants et les mécanismes renforçant la confiance et la sécurité. Afin de faire une contribution pratique aux efforts de la Présidente en exercice et de stimuler encore plus le débat, l'Autriche prévoit d'inviter des experts en matière de politique de sécurité venant de centres d'étude et d'analyse et d'organisations internationales à une séance de réflexion qui se tiendra le 8 mai à Vienne. Nous espérons que cette réunion permettra de renforcer la synergie parmi les organisations basées à Vienne.

**M. Jurica** (Croatie) (*parle en anglais*) : Je tiens à me joindre aux orateurs précédents pour souhaiter chaleureusement la bienvenue dans cette salle à S. E. M<sup>me</sup> Dora Bakoyannis, Ministre grecque des affaires étrangères et Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour 2009.

Ma délégation remercie la Ministre des affaires étrangères de son exposé riche en informations, qui démontre une nouvelle fois que nos mécanismes de défense et de sécurité collectives doivent être non seulement maintenus, mais également renforcés et revigorés si nous voulons faire face avec succès aux défis qui nous attendent.

Les outils et l'expertise de l'OSCE ont été utilisés de manière efficace par de nombreux États de l'Europe centrale et orientale, et par des États du Caucase et de l'Asie centrale. Le rôle unique de l'OSCE, à la lumière de sa définition globale de la sécurité qui comprend les dimensions militaire, politique et économique, se fonde fermement sur la coopération transatlantique et sur l'expérience bien connue de l'OSCE en matière de démocratie. Par ailleurs, les dimensions économique et environnementale de l'OSCE sont de nouveau de plus en plus importantes pour nous, non seulement à cause du thème majeur des changements climatiques, mais aussi à cause de différents problèmes visibles dans le domaine de la fourniture d'énergie qui se sont faits de nouveau sentir cet hiver en Europe. L'approche globale de l'OSCE en matière de sécurité est clairement la voie logique à suivre, à un moment où les sombres nuages d'une récession mondiale s'accumulent.

En tant qu'État participant de l'organisation, la Croatie note et appuie le rôle utile de l'OSCE s'agissant de l'avancée de la démocratisation dans l'ensemble de sa région et ses bienfaits qu'apporte l'OSCE à tous ceux qui sont pris dans des conflits dans sa région, au Kosovo et en Géorgie. Nous nous associons au discours prononcé par la Ministre des affaires étrangères et encourageons l'OSCE à exporter sa riche expertise en Afghanistan et à coopérer avec d'autres organisations internationales, dont l'ONU et ses missions.

Nous voyons également que les questions du terrorisme, de la migration transfrontalière et du changement climatique peuvent être d'autres domaines dans lesquels la coopération entre l'ONU et l'OSCE pourrait être encore renforcée. Pour répondre à ces problèmes, il faudrait mettre en commun les ressources et l'expérience des deux organisations afin d'assurer le plus grand succès possible.

Nous remercions de nouveau Son Excellence de sa déclaration et souhaitons à la Grèce une présidence réussie et efficace.

**M. Dabbashi** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je tiens d'emblée à souhaiter la bienvenue à S. E. la Ministre grecque des affaires étrangères et à la remercier d'avoir fait le point sur les activités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et sur les priorités que l'OSCE va se fixer sous la présidence de la Grèce. Nous souhaitons à la Grèce plein succès dans la conduite des affaires de l'OSCE dans les mois à venir.

Ce que j'ai à dire ne rabaisse en aucune façon l'importance et l'utilité de l'exposé que la Ministre grecque des affaires étrangères vient de faire. Néanmoins, j'aimerais qu'il soit consigné officiellement que c'est la deuxième fois que nous entendons l'exposé d'un représentant de l'OSCE au cours d'une séance publique en quatre mois.

L'OSCE, comme nous le savons tous, est un dispositif régional en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, comme l'a mentionné la Ministre. À cet égard, l'OSCE n'est pas différente d'un certain nombre d'autres organisations régionales. Cependant, dans le courant du mois, le Conseil a refusé de répondre aux demandes faites par deux autres organisations régionales, la Ligue des États arabes et l'Union africaine, qui souhaitaient faire entendre leur voix au Conseil. Après de longues discussions et sur

l'insistance de certains membres du Conseil, nous avons pu entendre ce que les représentants de ces deux organisations avaient à dire lors de réunions officielles dont aucun procès-verbal n'existe.

Ma délégation, et je pense que mes collègues du Burkina Faso et de l'Ouganda partagent ce point de vue, souhaiterait qu'il soit pris acte de notre espoir que la pratique du « deux poids, deux mesures » du Conseil s'agissant des organisations régionales cesse. Nous espérons également qu'à l'avenir, le Conseil sera prêt à entendre toutes les organisations régionales lors de réunions officielles, en particulier les organisations qui sont indissolublement liées à l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, telles que l'Union africaine.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à M<sup>me</sup> Dora Bakoyannis, Ministre grecque des affaires étrangères, Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous la remercions pour son exposé.

La Fédération de Russie a toujours soutenu le développement multilatéral et le renforcement de la coopération entre l'ONU et le Conseil de sécurité et les mécanismes régionaux et sous-régionaux. Cette coopération devrait être fondée sur la base solide de la Charte des Nations Unies, notamment de son Chapitre VIII, tout en prêtant attention aux avantages comparatifs de cette Organisation universelle et de ces mécanismes. Nous ne devrions pas oublier ici qu'il faut respecter le fait qu'incombe au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Un tel échange renforcerait la capacité collective de la communauté internationale de faire face aux crises.

En tant que mécanisme régional, l'OSCE a, dans l'ensemble, établi une coopération fructueuse avec l'ONU dans un certain nombre de domaines clefs. Je fais référence ici avant tout à la sécurité et au règlement des conflits régionaux. Néanmoins, dans le contexte des événements d'août que M<sup>me</sup> Bakoyannis a mentionnés, il est clair que l'OSCE n'a malheureusement pas rempli son rôle et n'a pas été à la hauteur de ses responsabilités en tant qu'instrument important chargé d'assurer la sécurité dans la région euro-atlantique. L'OSCE n'a pas pu prévenir l'agression géorgienne en Ossétie du Sud ou évaluer comme il le fallait les actions menées par le régime de

Saakashvili. Les informations en provenance des observateurs militaires de l'OSCE dans l'ancienne zone de conflit entre la Géorgie et l'Ossétie du Sud sur la préparation et le lancement d'une attaque par Tbilissi contre l'Ossétie du Sud n'ont pas été portées à la connaissance des États participants de l'OSCE ou de ses instances collectives de prise de décisions. Ces informations n'ont été connues que beaucoup plus tard grâce à une interview donnée à la presse occidentale par l'ancien personnel de la mission de l'OSCE en Géorgie.

Soyons francs. Le fait que ces informations clefs n'aient pas été fournies par les observateurs militaires de l'OSCE a porté préjudice à l'examen par le Conseil de sécurité de la situation résultant de l'agression géorgienne contre l'Ossétie du Sud. C'est loin d'être le meilleur exemple possible de coopération entre ces deux organisations. Nous caressons l'espoir que nos partenaires au sein de cette organisation paneuropéenne tireront les enseignements qui s'imposent.

Le mandat de la mission de l'OSCE en Géorgie, qui n'est plus en phase avec la réalité, a expiré le 31 décembre 2008. La mission a commencé à réduire ses activités à partir du 1<sup>er</sup> janvier. La Fédération de Russie est disposée à appuyer la prolongation des activités de l'OSCE sur le terrain, tant en Géorgie qu'en Ossétie du Sud, en prenant en compte les nouvelles réalités politiques et juridiques dans la région, avec la création notamment de deux missions distinctes de l'OSCE en Géorgie et en Ossétie du Sud.

Le 12 février, le Conseil permanent de l'OSCE a décidé de prolonger les activités des 20 observateurs de l'OSCE déployés dans les zones de la Géorgie adjacentes à l'Ossétie du Sud, conformément au plan Medvedev-Sarkozy. Cette décision du Conseil permanent ne fait pas mention des autres décisions de l'OSCE, ou de l'absence de ces décisions, concernant la région.

Nous pensons que la tâche principale de ces 20 observateurs est d'empêcher que l'agression géorgienne en Ossétie du Sud ne se reproduise en effectuant une surveillance et en informant les États participants de l'OSCE de la situation en matière de sécurité dans les zones frontalières entre l'Ossétie du Sud et la Géorgie, et de veiller à ce que la Géorgie respecte ses engagements de retirer ses troupes et son équipement militaire dans leurs cantonnements.

Nous espérons que le mécanisme de prévention et de réaction aux incidents – les accords pertinents à ce sujet ayant été atteints au cours de la série de négociations tenue à Genève les 17 et 18 février – renforcera la confiance entre l'Ossétie du Sud et la Géorgie et contribuera de manière générale au renforcement de la stabilité et de la sécurité dans la région.

L'achèvement en temps voulu du processus de renforcement des capacités de cette organisation lui permettrait de s'acquitter plus efficacement de ses fonctions de prévention et de règlement pacifique des conflits. Cela contribuerait également au renforcement de la coopération entre l'OSCE et l'ONU.

La principale tâche de l'OSCE est d'assurer une sécurité égale et indivisible à tous les États participants. Personne ne doit renforcer sa sécurité au détriment de celle des autres. Cependant, ce principe essentiel de la charte de sécurité européenne n'est toujours pas appliqué. La confiance diminue de plus en plus dans toute la zone de l'OSCE.

La crise survenue en août dans les Caucase du Sud a prouvé une fois de plus que les mécanismes visant à assurer la sécurité dans la zone euro-atlantique n'étaient pas assez efficaces. L'objectif de l'initiative du Président Medvedev, de la Fédération de Russie, est d'améliorer la situation grâce à l'élaboration d'un document global juridiquement contraignant sur la sécurité européenne qui permettrait de créer un espace commun de sécurité collective pour tous les États de la région euro-atlantique, ce qui renforcerait certainement aussi la sécurité internationale dans son ensemble.

Actuellement, l'initiative russe fait l'objet de débats intenses, notamment au sein de l'OSCE. Nous espérons assister à une collaboration étroite avec la Présidente grecque en exercice au cours des débats qui se poursuivront sur cette initiative. Nous espérons que les principes régissant l'activité de la présidence grecque en exercice, qui nous ont été présentés par la Ministre Bakoyannis, permettront de surmonter la crise qui a frappé l'OSCE ces dernières années et de l'adapter aux nouvelles réalités mondiales. Nous nous attendons à ce qu'avant la fin de l'année, la présidence grecque transmettra une OSCE renforcée et plus efficace à la prochaine présidence.

**M. Rugunda** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je m'associe à mes collègues et me félicite de la déclaration prononcée par la Ministre grecque des

affaires étrangères. Je suis heureux de voir que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a travaillé en étroite collaboration avec le système des Nations Unies et je souhaiterais également voir les organisations régionales travailler plus étroitement avec des organisations telles que l'Union africaine, car elles devraient mettre en commun leurs expériences.

Je voudrais m'associer à mon collègue, le représentant de la Libye, et dire que le Conseil de sécurité en particulier ne doit pas avoir deux poids deux mesures. Il est exact que la Jamahiriya arabe libyenne, l'Ouganda et le Burkina Faso ont déployé de gros efforts pour que les délégations de la Ligue des États arabes et de l'Union africaine rencontrent le Conseil de sécurité pour exprimer leurs vues et faire part de leurs préoccupations. À notre grande surprise, il y a eu un mouvement de résistance au Conseil. De toute évidence, le Conseil doit être disposé à entendre les différentes organisations régionales lorsque des questions concernant ces régions se posent. Sinon, le prestige du Conseil diminuera si nous donnons facilement accès à une organisation régionale d'Europe alors que des organisations régionales comme la Ligue des États arabes et l'Union africaine n'ont pas facilement accès au Conseil pour exprimer leurs vues sur des questions préoccupantes.

Peu importe si les membres du Conseil en conviennent ou non. Ce qui compte, c'est que les différentes organisations régionales communiquent librement avec le Conseil de sécurité, en particulier sur les questions des droits de l'homme ou de sécurité. Je pense que le Conseil sera renforcé et davantage respecté si cette voie de communication demeure ouverte.

Cela ne m'empêche pas de souhaiter la bienvenue à la Ministre grecque des affaires étrangères, et je pense que sa venue a été l'occasion pour le Conseil de l'écouter et de s'inspirer des expériences de l'organisation qu'elle préside et de tirer des enseignements de son travail, pas seulement avec le Conseil mais également avec les autres organisations régionales en Afrique et au-delà.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Je voudrais m'associer à mes collègues pour féliciter la Ministre des affaires étrangères Bakoyannis de l'exposé précieux qu'elle a présenté ce matin au

Conseil. Nous admirons les efforts inlassables qu'elle a déployés en sa qualité de Présidente de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) afin d'assurer la sécurité non seulement en Europe mais également dans toute la région eurasiennne. Le Japon apprécie à sa haute valeur la présidence grecque de cette année et se félicite de l'accord récent visant à proroger le mandat de la mission de l'OSCE en Géorgie, ce qui figure parmi les priorités de l'ordre du jour de l'OSCE.

La paix et la sécurité sont indivisibles sur le plan géographique. Nous avons besoin de solutions mondiales aux questions mondiales. Des organisations régionales comme l'OSCE peuvent apporter des contributions importantes à l'action internationale entreprise par l'ONU.

En tant que pays partenaire de l'OSCE, le Japon partage les valeurs fondamentales de paix et de stabilité, de développement durable et relatives aux droits de l'homme, et il a participé activement à un large éventail d'activités de l'OSCE depuis de nombreuses années. Nous avons échangé des connaissances et des données d'expérience avec l'OSCE en envoyant des experts et des représentants officiels aux opérations sur le terrain, en participant aux missions d'observation des élections et en apportant un appui financier aux séminaires et autres activités. Grâce à cette coopération à long terme avec l'OSCE, le Japon pense qu'il a intérêt à examiner avec les pays membres de l'OSCE un large éventail de problèmes mondiaux.

Premièrement, le Japon a activement collaboré à l'appui au processus de démocratisation grâce aux missions d'observation des élections de l'OSCE. Nous avons envoyé un nombre important d'observateurs, versé des contributions financières en appui au déroulement des élections en Bosnie-Herzégovine, en Albanie et au Kosovo. L'année dernière, nous avons pris part aux missions d'observation des élections de l'OSCE en Arménie, en Géorgie et au Bélarus.

Deuxièmement, la question de l'Afghanistan est l'une des questions auxquelles le Japon et l'OSCE attachent une grande importance. Le Japon a l'intention de contribuer au projet de l'OSCE lié au renforcement de la sécurité des frontières afghanes. Le Japon apportera un appui sans réserve à la stabilisation et à la reconstruction, d'autant plus qu'une élection présidentielle doit se tenir cette année, qui représente

une étape importante pour la consolidation de l'État dans ce pays.

Troisièmement, le Japon estime que l'approche complète, multidimensionnelle et intégrée de la sécurité par l'OSCE pourrait être abordée efficacement en favorisant le concept de la sécurité humaine. Le Japon et l'OSCE ont collaboré de manière étroite sur les questions de la sécurité humaine dans les domaines de l'aide aux réfugiés, des personnes déplacées, de la réconciliation ethnique, de la traite des êtres humains et de la dégradation de l'environnement par le biais de différentes activités, notamment des ateliers ou des conférences.

Nous sommes convaincus que l'approche de la sécurité humaine permettra d'attirer l'attention sur les activités de l'OSCE. Comme il est indiqué dans le document de réflexion proposé par la présidence grecque, une telle approche créera un exemple à suivre en termes de symétrie, de synergie et de stratégie. Après avoir organisé l'année dernière une conférence internationale sur les changements climatiques et la sécurité humaine, nous sommes convaincus que la présidence grecque continuera à favoriser une telle approche.

Pour terminer, en juin 2009, ce sera au tour du Japon d'accueillir la Conférence annuelle de l'OSCE et de ses partenaires asiatiques à Tokyo. Nous avons l'intention de partager nos avis ainsi que nos données d'expérience avec nos partenaires asiatiques de l'OSCE, notamment la République de Corée, la Thaïlande, l'Afghanistan et la Mongolie, pour approfondir la coopération avec l'OSCE. Je voudrais réaffirmer ici la collaboration étroite du Japon avec l'OSCE.

Je reprends maintenant mes fonctions de président du Conseil de sécurité.

Le représentant de la France a demandé la parole pour faire une déclaration complémentaire.

**M. Ripert** (France) : Je voudrais simplement dire que j'ai écouté avec beaucoup d'attention, outre les interventions bien sûr de M<sup>me</sup> Bakoyannis et de nos collègues sur le fond du dossier, l'intervention de notre collègue libyen et de notre collègue de l'Ouganda sur la procédure, et que je m'en étonne infiniment.

Nous reconnaissons tous et nous savons l'importance qui s'attache à la coopération régionale au Chapitre VIII de la Charte. C'est un point fondamental,

et d'ailleurs cela figure en bonne et due place, par exemple, dans l'initiative que le Royaume-Uni et la France viennent de prendre pour réexaminer les modalités, avec le soutien du Conseil, des opérations de maintien de la paix. Il est vrai que nous entendons, une ou deux fois par an, la présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) présenter son programme ou l'état de sa coopération avec les Nations Unies. Et cela fait en général l'objet d'une décision unanime au sein du groupe de travail du Conseil de sécurité. Donc, s'il y avait double standard, ce serait collectif.

Mais surtout je suis étonné d'avoir entendu que nous ne donnions pas la même chance à l'Union africaine ou à la Ligue des États arabes. Il me semble qu'il y a fort peu de débats qui touchent des crises ou des sujets à l'ordre du jour du Conseil de sécurité qui se trouvent dans les champs géographiques de ces organisations et sur lesquels je n'ai pas le souvenir, en tous cas depuis un an et demi que je siège dans ce Conseil, d'un seul refus opposé par le Conseil de sécurité.

Je rajoute d'ailleurs encore une fois que le format étant décidé par consensus, s'il y avait eu refus, il aurait été collectif et que ceux qui se plaignent aujourd'hui d'une supposée discrimination en auraient été eux-mêmes les complices. Rien que pendant le mois de janvier, de la présidence française, nous avons tenu de très nombreux débats, par exemple sur les conflits du Proche-Orient, le processus de paix et la crise à Gaza, il me semble qu'il n'y a eu aucune séance publique du Conseil qui se soit tenue sans que la Ligue des États arabes puisse intervenir, ou en tous cas je n'ai pas le souvenir qu'on lui ait refusé la parole. Ne parlons pas des conflits en Afrique sur lesquels je crois que notre collègue, l'Ambassadrice représentant l'Union africaine, a eu de nombreuses occasions d'intervenir. Et dans quelques semaines encore, nous allons nous rendre probablement à Addis-Abeba pour tenir une réunion conjointe de consultation du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Alors, très honnêtement, je ne comprends pas très bien quel est le procès qui nous est fait, mais puisqu'il a été fait au cours d'une séance publique du Conseil, je tenais à réagir en disant que j'étudierais volontiers, avec mes collègues de l'Ouganda et de la Jamahiriya arabe libyenne, tout tableau que le Secrétariat pourrait nous présenter illustrant, sur l'année 2008, la

participation aux débats du Conseil respectivement de l'OSCE, de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et d'autres organisations régionales. Je pense que ce serait effectivement utile de parler sur la base des chiffres.

Je crois que c'était important de dire qu'il n'y a pas de volonté du Conseil me semble-t-il de discriminer quelque organisation que ce soit, et certainement pas la Ligue des États arabes ou de l'Union africaine, qui jouent un rôle fondamental. La France n'a cessé de soutenir les initiatives notamment de la Ligue des États arabes dans le processus de paix, et nous sommes particulièrement attachés, sur les conflits africains, à la coopération avec l'Union africaine. Je crois que tout le monde ici le reconnaîtra.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a demandé la parole pour faire une déclaration complémentaire.

**M. Dabbashi** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier mon ami, le représentant de la France, de sa seconde déclaration, qui souligne la nécessaire coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales. Toutefois, je ne souhaite pas aborder toutes les questions qu'il a soulevées dans le cadre d'un débat public. Je comprends parfaitement nombre de ces questions, mais nous divergeons sur certaines autres questions que je ne souhaite pas aborder dans le cadre d'un débat public.

Je tiens seulement à indiquer que j'espère que, à l'avenir, lorsqu'une organisation régionale exprimera le souhait de s'exprimer devant le Conseil de sécurité, ce dernier acceptera une telle requête, qu'elle soit relative à des questions fort diverses ou à un cas particulier d'une importance telle aux yeux de cette organisation régionale que le Conseil se devra de l'examiner avec précaution et d'agir à cet égard. C'était tout ce que je souhaitais souligner, et j'espère qu'un consensus sera trouvé à l'avenir entre tous les membres du Conseil.

Par le passé, les membres du Conseil n'étaient pas tous opposés à de tels exposés. Seuls certains y faisaient des objections, et nous espérons qu'à l'avenir aucun membre ne soulèvera de telles objections.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une déclaration complémentaire.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Il me semble que l'échange de vues auquel nous venons d'assister entre nos collègues français, libyen et ougandais démontre que la coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales doit être revue.

Avec tout le respect dû à l'initiative proposée par notre collègue français, je ne pense pas que cela soit une question devant être laissée à la seule appréciation de la « troïka » composée de la France, de la Lybie et de l'Ouganda. La Fédération de Russie développera très bientôt son point de vue sur cette question, peut-être dans le cadre de la présidence russe du Conseil de sécurité en mai.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Bakoyannis pour qu'elle réponde aux observations et aux questions qui ont été formulées par les membres du Conseil.

**M<sup>me</sup> Bakoyannis** (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier l'ensemble des membres du Conseil de sécurité pour leurs propos encourageants et leur appui. L'année 2009 sera une année difficile pour l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La seule chose que je puisse promettre est que son président en exercice n'épargnera aucun effort pour servir d'intermédiaire impartial et comptera sur la bonne volonté et sur l'appui des membres du Conseil lors de la prise de décisions ou de la négociation d'accords. Comme les membres du Conseil le savent, nous devons travailler par voie de consensus, et nous aurons dès lors besoin de tout l'appui du Conseil.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 11 h 10.*